



Nous ne pouvons pas siéger ce lundi 15 mars, sans mettre en lien le HCTS avec la mobilisation de ce jour des salarié.e.s. relevant des secteurs sociaux et médico-sociaux, du public, du privé lucratif et non-lucratif, en grève pour défendre la CCNT, Convention Collective Nationale du Travail 1966/79 qui souffle ses 55 bougies d'existence et de luttes.

« La valorisation et la reconnaissance des métiers du travail social est lancinante et attendue depuis plusieurs années. Des Etats généraux du travail social en 2013, en passant par le plan en faveur du travail et du développement social en 2015 et la stratégie pauvreté en 2018, cette thématique est récurrente. » Dixit le rapport récent sur « Le travail social au défi de la crise sanitaire ».

Les salarié.es en sont bien convaincu.e.s et c'est pourquoi elles/ils interpellent aujourd'hui tout particulièrement le gouvernement les employeurs adhérents aux organisations syndicales patronales, les organismes de contrôle et de tarification les ARS mais aussi les conseils départementaux pour que cessent ces attaques qui mettent gravement en péril nos missions de service public en direction des plus fragiles et des plus démunis.es.

La CCNT 1966/79 première convention collective du secteur avec près de 320 000 salarié.e.s est rentrée depuis plusieurs semaines dans la phase active de négociation autour du projet employeur et c'est à terme, l'ensemble des conventions collectives de la branche de l'action sanitaire et sociale qui sont ouvertement menacées de disparition.

L'objectif du gouvernement soutenu et relayé par les organisations syndicales d'employeurs, vise à réduire et à fusionner les branches professionnelles, afin de permettre la réduction drastique des conventions collectives existantes en nombre mais aussi en termes de coût, c'est-à-dire s'attaquer encore un peu plus aux acquis et aux droits de salarié.e.s. D'ailleurs la conclusion du rapport Pierre RAMAIN est on ne peut plus explicite : « Poursuivre la restructuration des branches professionnelles permettrait aux conventions collectives d'avoir un champ suffisamment large pour soumettre l'ensemble des entreprises concurrentes en France à des conditions sociales communes... ».

Cette politique de dumping social est déjà à l'œuvre dans le secteur sensible de la protection de l'enfance où l'on voit des opérateurs historiques perdre les « marchés » lucratifs que sont les places en établissements ou les mesures d'aide éducative pour des enfants en danger.

Les bonnes âmes qui s'émeuvent des conditions d'accueil et des délais de prise en charge des enfants avec des situations médiatisées, font rarement le lien avec un secteur social et médico-social, privé comme public, qui n'a jamais été dans un état aussi dégradé et dramatique : baisse régulière des moyens et des budgets dans les établissements, politiques de fusion/absorption des associations, rationalisation des coûts et mutualisation des moyens, mise en place des CPOM, arrivée de la tarification à l'acte (SERAPHIN/PH), précarisation exponentielle du salariat, déqualifications massives, salaires en perte de vitesse depuis plus de 20 ans avec plus de 30% de perte de pouvoir d'achat sur la période, management du personnel de plus en plus agressif et maltraitant, dégradation constante des conditions de travail qui impacte lourdement la prise en charge des usagers, souffrance et perte de sens au travail. Et enfin, un secteur médico-social qui devient le 1^{er} secteur professionnel en terme de sinistralité (accidents du travail, inaptitudes, arrêts de travail longue maladie...) devançant même le BTP (Bâtiment travaux publics).

Le CTI (complément de traitement indiciaire) de 183€ nets dont notre secteur a été scandaleusement écarté suite au Ségur de la Santé et à la mission LAFORCADE, est l'exemple flagrant du mépris et de l'absence de toute reconnaissance du travail des professionnel.les, les invisibles du gouvernement !

Les professionnel.les mobilisé.es exigent :

- ✓ Une égalité de traitement pour tous les salarié.es exigeant la transposition du CTI à hauteur de 300€ (en intégrant les 183€ pour les salarié.es ne les ayant pas perçus)
- ✓ Une revalorisation immédiate de tous les salaires
- ✓ L'arrêt de la casse des conventions collectives et l'amélioration des garanties collectives dans les différentes CCNT
- ✓ L'annulation de la loi de transformation de la fonction publique et le maintien du statut
- ✓ L'arrêt des suppressions de postes et l'amélioration des conditions de travail avec des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins
- ✓ L'arrêt de la transformation des établissements en plateforme de coordination et d'orientation
- ✓ L'arrêt de la politique de déqualification et la défense des métiers et des diplômes incluant les nouveaux métiers, seuls garants d'une prise en charge de qualité